



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 79048

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le mode d'inscription des jeunes bacheliers en première année dans certaines universités, notamment, dans les facultés de médecine. Un jeune bachelier qui souhaite s'inscrire en faculté de médecine est prioritairement inscrit dans l'université de l'académie d'origine. Mais face à l'afflux des demandes d'inscription, certaines universités pratiquent un tirage au sort. Cette pratique n'est pas acceptable. Une sélection aléatoire par tirage au sort ne prend en compte, ni le sérieux et l'assiduité du bachelier durant son parcours lycéen, ni son potentiel de réussite universitaire. Si l'on doit admettre que l'université peut choisir ses étudiants, alors une orientation sélective sur dossier serait certainement plus juste et source d'une plus grande motivation pour les bacheliers. Une orientation sélective des bacheliers vers les différentes filières d'enseignement supérieur permettrait, en outre, de combattre l'échec massif des étudiants en premières années d'université. Aussi il lui demande si le Gouvernement entend supprimer cette pratique de tirage au sort des étudiants qui souhaitent s'inscrire à l'université.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Larrivé](#)

Circonscription : Yonne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79048

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3352

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)